



ATTESTATION DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e) Dr

Certifie que

En série ASSP ou Pro STL, est à jour de ses vaccinations obligatoires* suivantes :

BCG :

DTP :

Hépatite B : A jour
 En cours

Date :

Cachet et signature :

* Les élèves sont, au cours de leur formation professionnelle, en stage auprès de personnes autonomes et dépendantes, en structure (maison de retraite, cliniques et hôpitaux), d'enfants sains (crèche, école maternelle) ou malades (cliniques, hôpitaux...).

« Le maintien de l'obligation vaccinale contre l'hépatite B des professionnels de santé exposés et des étudiants ou élèves des filières correspondantes (en vigueur depuis la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991) est donc recommandé, dans les mêmes conditions que celles qui sont détaillées dans l'instruction du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique (notamment les modalités du contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B) ».

Si changement de calendrier vaccinal, merci de respecter la réglementation en vigueur au 1^{er} septembre 2018